



Sous la présidence de M. Jean-Luc PERRIN, Vice-Président en charge de la mobilité et du commerce, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle 1 du Village d'entreprises, le jeudi 4 avril 2024. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 18 mars 2024, l'ordre du jour concernait :

- Le transport scolaire : bilan de l'année 2023-2024 et remboursement des familles inscrites
- Le Schéma Directeur Cyclable : présentation du schéma directeur et suites
- La navette de Prat-de-Bouc : bilan 2024 et suites 2025
- Covoiturage : présentation du stage et de l'étude menée en 2024
- Sujets divers – Point d'étape sur les projets en cours
- Questions diverses

Monsieur Gérard DELPY est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Transport scolaire

Le cadre réglementaire – Convention avec la Région AURA

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est Autorité Organisatrice des Transports Scolaires sur le territoire de Saint-Flour Communauté. La communauté de communes, par convention avec la Région, est Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires (GTPS), permettant une gestion de proximité auprès des habitants.

La convention actuelle entre Saint-Flour Communauté et la Région AURA arrive à terme le 31 décembre 2024. Pour le moment, aucune convention n'a été proposée par la Région pour 2025.

La Région AURA a pour projet d'harmoniser tous les modèles de gestion des transports scolaires sur son territoire, et donc de renouveler les conventions avec les collectivités locales suite à cette prise de décision. Six scénarios sont étudiés pour la gestion des transports scolaire en Auvergne-Rhône-Alpes, allant d'une gestion totale par la Région à une gestion totale par la collectivité locale. Le modèle de gestion de Saint-Flour Communauté (GPTS) ne sera pas retenu, ce fonctionnement n'existant pas officiellement dans la réglementation. Le scénario de gestion retenu nous sera communiqué en fin 2024, pour la réalisation des nouvelles conventions avec la Région.

Calendrier des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025

La Région envoie en mai 2024 aux familles le lien internet et les nouvelles modalités d'inscription, par mail. Saint-Flour Communauté envoie aux familles un courrier d'information sur cette nouvelle inscription le 26 avril 2024.

Jusqu'au 20 Juillet, les familles pourront s'inscrire sans majoration du montant de l'inscription.

Le 22 Juillet, les deux agents GPTS de Saint-Flour Communauté transmettent les circuits des transports à la Région.

Dans la semaine du 19 au 23 Août, Saint-Flour Communauté communique sur les trajets par un courrier aux familles et leur mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Fin Août, la Région envoie les cartes de transport nominatives aux familles.

Point financier

Les dépenses et recettes de l'année scolaire 2022-2023 sont détaillées dans le support de présentation (D9). Pour l'année scolaire 2023-2024, il n'y aura plus de participation financière de Saint-Flour Communauté à la Région à hauteur de 10,5%, ni de participation financière des autres collectivités voisines, ni de compensation financière de la Région.

Le reste à charge de la collectivité sera uniquement lié au remboursement des familles (enfants en maternelle et primaire).

Le maintien de la gratuité des élèves en primaire

Un suivi de fréquentation sur un échantillon de 4 circuits durant une semaine a été réalisé par les agents GPTS, afin de mieux appréhender les absences dans les transports scolaires.

Sur ces 4 lignes, une moyenne de 32% d'élèves absents des transports est à noter, avec une augmentation des absences sur les trajets du retour du vendredi soir.

Il est à noter que ces absences sont un non-respect du règlement des transports scolaires.

Les transports scolaires du territoire sont aujourd'hui utilisés en complément des trajets réalisés par les parents, et non comme moyen de déplacement principal des enfants.

Toutefois, la Commission soulève la problématique des horaires de passage des transports scolaires non adaptés aux horaires des APC (aide aux devoirs), optionnels mais très utilisés par les élèves.

La commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis favorable au renouvellement de la gratuité des transports scolaires pour les élèves de maternelle et primaire**, dans l'attente du renouvellement de la convention avec la Région.

Schéma Directeur Cyclable

Calendrier de l'étude

L'étude pour la réalisation du Schéma Directeur Cyclable de Saint-Flour Communauté a débuté en Août 2023. La première phase, portant sur le diagnostic du territoire, s'est terminée en décembre 2023. Au cours de cette phase, les habitants ont été sollicités lors d'ateliers de concertation sur le territoire, de même que les élus des communes de la collectivité lors de groupes de travail par secteurs.

La seconde phase est en cours, avec un Comité de Pilotage le lundi 8 avril à 15h, regroupant également les élus de toutes les communes. Des **réunions complémentaires seront organisées le 7 mai**, regroupant à nouveau les élus des communes par secteur géographique. Ces réunions permettront de clôturer la seconde phase par le choix du scénario d'aménagement à envisager.

La dernière phase de l'étude permettra de détailler le scénario d'aménagement retenu avec des fiches d'aménagement pour chaque tronçon d'itinéraire, un plan de stationnement vélo détaillé, un Plan Pluriannuel d'Investissement et des propositions d'actions pour favoriser la pratique cyclable sur notre territoire.

Une présentation du Schéma Directeur Cyclable sera faite en bureau exécutif le 10 juin, avant la validation finale en Conseil Communautaire (été 2024).

Phase 2 – Propositions d'aménagements du bureau d'étude Immergis

Le bureau d'étude fera une proposition d'aménagements cyclables sur le territoire, hiérarchisé en 3 réseaux :

- Les réseaux primaires : à réaliser rapidement, il s'agit des aménagements dans les centres-bourgs et pour l'accès aux équipements ayant des flux importants
- Les réseaux secondaires : à réaliser rapidement, il s'agit des itinéraires entre les principaux lieux d'habitation et les lieux de travail les plus proches, dans un objectif de favoriser la mobilité domicile-travail en vélo (7-8 km maximum, soit 20min en vélo).
- Les réseaux tertiaires : aménagements entre toutes les communes du territoire et leur polarité la plus proche. Il s'agit de répondre au besoin des déplacements hebdomadaires, et non quotidiens en raison du temps de trajet plus important (45 à 1h de vélo, pour aller au marché, à une animation culturelle...).

Les propositions du bureau d'étude porteront également sur le type d'aménagement, plus ou moins sécurisé (bandes cyclables, voies vertes, ...) en fonction de l'ambition portée pour ce projet.

Navette de Prat-de-Bouc – Bilan 2024

Modalités de fonctionnement

La navette de Prat-de-Bouc a circulé durant les 4 semaines de vacances scolaires de l'hiver 2024 (toutes périodes confondues), soit du samedi 10 février au dimanche 10 mars 2024, week-end compris.

L'itinéraire réalisé est : Saint-Flour Gare – Saint-Flour Les Allées – Paulhac Salle polyvalente – Paulhac Auberge de l'Épie – Maison du col de Prat-de-Bouc.

Fréquentation du service durant l'hiver 2024

Du 10 février au 10 mars 2024, 88 usagers ont été comptabilisés, dont 4 usagers pour les animations « nocturnes » de Prat-de-Bouc. On note tout de même une augmentation de la fréquentation au fil des semaines de service.

Les usagers provenaient uniquement de Saint-Flour (Gare ou Allées), aucune montée ou descente n'ayant été enregistrée à Paulhac (bourg ou La Sagnette).

Concernant les horaires, on note une arrivée à Prat-de-Bouc en début de matinée ou en début d'après-midi, pour un départ du domaine quasiment uniquement en fin d'après-midi. Les usagers viennent donc sur le domaine pour l'après-midi ou la journée entière, mais rarement pour uniquement la matinée.

Bilan et pistes d'amélioration

Pour l'hiver 2024, le service de navette a eu une assez faible fréquentation, même si elle était en hausse durant le mois. Cette fréquentation s'explique notamment par un nombre de jours de fermeture du domaine important en raison des conditions climatiques défavorables, et aussi par la nouveauté du service.

Les retours des usagers sont positifs pour cette première expérience : c'est une démarche qui plait, et les habitants aimeraient voir le service se pérenniser.

Les usages de cette navette sont divers : pour les touristes, les habitants locaux mais aussi les personnes travaillant au domaine.

Pour l'année 2025, certains horaires seront à revoir pour améliorer le service. Une meilleure communication sera également souhaitable, sur les différents sites internet (Saint-Flour Communauté, Office de Tourisme, domaine de Prat-de-Bouc...), auprès des usagers lors d'inscriptions aux animations et activités, ou encore auprès des établissements scolaires qui voudraient faire une classe de neige.

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un avis favorable à la reconduction de la navette de Prat-de-Bouc pour l'hiver 2025.

Toutefois, **la commission mobilité et Transports Scolaires souhaiterait proposer au bureau exécutif de la collectivité la possibilité de changer l'itinéraire, en passant par la route entre Saint-Flour et Murat**, pour des raisons de praticité (déneigement, ...) et au regard du manque d'usagers sur les arrêtes de Paulhac, en réalisant un accord avec la communauté de communes Hautes Terres Communauté.

Covoiturage

Stage covoiturage et multimodalités

Dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité, un travail sur le Covoiturage et la Multimodalité a débuté le 5 mars 2024, par l'arrivée de Rémi Porral, en stage de 6 mois dans le service Mobilité.

Le but du stage est d'améliorer la multimodalité et de favoriser la pratique des mobilités partagées sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Un diagnostic est en cours sur le territoire, permettant d'étudier les aires de covoiturages actuelles (formelles ou non), les flux de déplacement, les pratiques et usages des habitants et touristes.

Un travail de benchmark sera réalisé de juin à juillet 2024, pour étudier le covoiturage et les services présents dans les aires d'autres territoires semblables à Saint-Flour Communauté.

Enfin, un plan d'action sera proposé aux élus du territoire en Août, regroupant les actions à mettre en œuvre pour développer la pratique du covoiturage sur le territoire (amélioration des aires existantes, création de nouvelles si besoin, services complémentaires, communication et évènementiel...).

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable** aux sujets et étapes de travail pour le stage de Rémi Porral.

Point d'actualité – Sujets divers

Navettes expérimentales à destination des pôles de service du territoire en période de vacances scolaires

Suite à l'avis défavorable de la commission Mobilité et Transports Scolaires, le bureau exécutif de Saint-Flour Communauté a choisi de **ne pas reconduire l'expérimentation des navettes saisonnières à destination des pôles de service du territoire, et notamment des centres de loisirs.**

Le bureau exécutif a toutefois **retenu la proposition de la Commission Mobilité et Transports Scolaire pour la recherche et l'expérimentations d'autres moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle** pour les familles des centres de loisirs : TAD, covoiturage...

Minibus gratuit pour les services de Saint-Flour Communauté

L'entreprise LocaJean propose de louer gratuitement un minibus de 9 places à Saint-Flour Communauté. Ce véhicule sera financé par les entreprises locales qui pourront bénéficier d'un encart publicitaire sur le véhicule.

Ce minibus sera réservé aux besoins des services de la collectivité :

- Visites de terrain, formations, évènements, ...
- Service Mobilité : expérimentations de lignes de transport de personnes à moindre coût
- Service Enfance-Jeunesse, durant les vacances scolaires

Le règlement d'utilisation du véhicule est en cours de rédaction. La convention avec l'entreprise LocaJean sera signée en avril ou mai 2024, pour une livraison du véhicule estimée en fin d'année 2024.

Boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère

L'étude pour le jalonnement et la réalisation de la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère est dans l'attente d'une **présentation finale le 13 mai en bureau exécutif**. Les commissions Mobilité et Transport Scolaire, Tourisme-Thermalisme et Sports et Activités de Pleine Nature seront également conviées à cette réunion de présentation.

Les travaux pour le jalonnement et la résorption de points dangereux de l'itinéraire sont prévus au budget Mobilité 2024.

Bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique

Les travaux ont débuté pour les sites à propriété intercommunale :

- Neuvéglise-sur-Truyère : devant la Maison France Service
- Coltines, bike parc
- Saint-Flour, complexe sportif Besserette

Les conventions avec les communes sont en cours de rédaction pour les autres sites, où les bornes seront positionnées sur les terrains communaux.

A Saint-Flour, le 25 avril 2024,

Le Vice-Président

Jean-Luc PERRIN

The image shows a blue ink signature of Jean-Luc Perrin on the left. To its right is a circular official stamp. The outer ring of the stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'SAINT-FLOUR COMMUNAUTE' at the bottom. The center of the stamp contains the text 'SAINT-FLOUR COMMUNAUTE'.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission